



PROJET DE DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 9 DECEMBRE 2021

Administration générale n°2021-094 : Approbation et autorisation de signature d'une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie

Monsieur le Maire expose,

Par délibération n° 2021-070 en date du 23 septembre 2021, le Conseil Municipal a rejeté la proposition de conventionnement territorial avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie, au motif de difficultés de lisibilité de la plus-value de ce conventionnement à l'échelle du territoire.

A la suite de ce rejet de l'Assemblée délibérante, la commune a repris contact avec la CAF de Haute-Savoie afin de refaire le point sur le dispositif de contractualisation en cours et pouvoir fixer ensemble, au-delà des objectifs et des projets existants dans le dispositif bipartite du Contrat Enfance Jeunesse, de nouvelles directions en termes de projets, intégrables dans le cadre de la nouvelle Convention Territoriale Globale, et au regard notamment de l'analyse communale des besoins sociaux (en cours au niveau du Pôle de la Cohésion Sociale).

La commune a donc notamment convenu d'inscrire dans la nouvelle contractualisation un développement conséquent d'actions axés sur un pôle de Cohésion Sociale, dans le cadre de :

- l'accompagnement à la parentalité (réactivation dans le cadre du dispositif LAEP), au niveau des structures Ludothèque, BIMAG et d'éventuels nouveaux espaces- projet d'un accueil de type Maison des Parents (information, formation, orientation, liens avec le RAM)-
- le développement de l'offre d'accueil de petite enfance (projection d'ouverture de 2 nouvelles structures)
- la construction d'un Centre de Loisirs (bâtiment consacré au périscolaire) et l'articulation avec les nouveaux espaces périscolaires projetés
- l'ouverture d'un accueil jeunesse (comportant des accueils spécifiques de type PIJ, Apreto etc) et de programmes d'activité destinés aux jeunes adultes
- l'inclusion numérique, articulée autour de la structure du 8 RDJ en complément des actions de médiations proposées par la BIMAG
- l'animation de la vie sociale des aînés (développement de programmes d'activités, de sorties – lien avec les animations culturelles de la commune de type Mercredis au Parc , etc).

S'agissant de nouveaux axes, en complément des actions déjà développées en partenariat avec la CAF.

Dans ce contexte nouveau, il est proposé que la commune intègre bien le partenariat engagé entre la CAF de Haute-Savoie et l'ensemble des communes membres d'Annemasse Agglomération (à l'exception d'Etrembières) au titre de la Convention Territoriale Globale.



La convention globale proposée à la validation des communes a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur Annemasse-Les Voirons Agglomération et les communes d'Ambilly, Annemasse, Bonne, Cranves-Sales, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand.
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante ;
- de développer une offre nouvelle permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Afin de pouvoir finaliser cette Convention Territoriale Globale et de la soumettre à la signature de toutes les collectivités volontaires, **il est proposé au Conseil Municipal :**

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (jointe à la présente délibération)
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document contractuel financier, avec la CAF de Haute-Savoie, se rapportant à la Convention Territoriale Globale (Convention d'objectifs et de financement)

Pièce jointe :

- Convention territoriale globale